



Testaments digitaux et notariés : quelle sécurité juridique ?

Actualité législative publié le **23/05/2025**, vu **86 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON](#), petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Testaments digitaux et notariés : quelle sécurité juridique ? Par Maître Murielle-Isabelle CAHEN, cabinet d'avocat en droit des successions

À l'ère du numérique, les pratiques successorales connaissent une mutation profonde, mêlant tradition juridique et innovations technologiques. Les testaments, autrefois cantonnés au papier et à l'écriture manuscrite, se dématérialisent progressivement, soulevant des enjeux inédits de sécurité juridique.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/testaments-digitaux-et-notaries-quelle-securite-juridique/>